

# Règlement de l'École de Tennis du Tennis Club de Pully

## 1. Objectifs

L'École de Tennis, ci-dessous ET, du Tennis Club de Pully, ci-dessous TCP, a pour objectif de promouvoir la pratique du tennis et pour cela, elle met à disposition des installations pour initier, perfectionner ou faire de la compétition. Elle est ouverte aux garçons et filles enfants, adolescents et adultes.

## 2. But

Ce document a pour but de définir les règles inhérentes à l'ET.

## 3. Organisation générale

Le Comité nomme un responsable de l'ET (professeur principal) parmi les professeurs de celle-ci. Le responsable de l'ET siège à la Commission technique (CT), avec voix consultative.

L'ET est subordonnée à la CT ou à son président, élu au sein du Comité du TCP.

Tout projet de modifications ou nouveau projet en relation avec l'ET est pris en charge par la CT ou par son président, en collaboration avec les professeurs.

L'administration de l'école est effectuée par le secrétariat et le responsable de l'ET. Le partage des tâches entre le secrétariat et le responsable de l'ET est précisé à l'annexe 1 de ce règlement.

Plusieurs fois par année, mais au moins 4 fois par année, la personne en charge du secrétariat organise une réunion avec les professeurs en relation avec ses tâches selon l'annexe 1. Elle fournit un compte rendu écrit, si nécessaire, ou oral sur les points discutés avec les professeurs, au Comité lors des réunions du Comité. Deux fois par année les professeurs ou un représentant de ceux-ci assistent à une séance de Comité.

L'ET possède un collège d'enseignants composé de professeurs, de moniteurs diplômés et de moniteurs non-diplômés.

Le responsable de l'ET définit, en étroite collaboration avec la CT ou son président, les lignes directrices de l'ET.

L'ET est composée de 3 groupes d'élèves :

- L'école de tennis (enfants dès 4 ans)
- Le cadre compétition
- Les cours adultes organisés par le TCP

En été, les cours se déroulent en plein air, quel que soit le temps. Lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas l'utilisation des courts, des activités annexes sont proposées (théorie, entretiens, vidéos, activités physiques etc.).

#### **4. Professeurs**

Les professeurs agréé(e)s par le Club sont à la disposition des membres et des non-membres. Ils sont seuls habilités à donner des cours rémunérés sur les installations du TCP ; les moniteurs le sont dans le cadre des cours de l'ET, d'entente avec le responsable de l'ET.

Le responsable de l'ET organise chaque année les cours donnés par les professeurs et les moniteurs dans le cadre de l'ET. Pour ce faire, il respecte les éléments figurant dans les contrats de ceux-ci et discute avec eux pour chercher la solution la plus rationnelle pour le club et satisfaisante pour les professeurs et moniteurs.

Des cours pour adultes (membres et non-membres) sont également proposés par le TCP et sont organisés par les professeurs d'entente avec le Comité, à certaines périodes de la saison ainsi que selon la disponibilité des courts.

En saison estivale, les membres du Club ont le droit de prendre des leçons privées les jours ouvrables et le samedi matin (sous réserve de tournois et de championnats). Quant aux non-membres, ceux-ci peuvent prendre des leçons privées uniquement les jours ouvrables de 8 à 16 heures.

#### **5. Réservations**

Les réservations des courts pour l'ET sont effectuées par le responsable de l'ET une fois les groupes d'élèves établis. En été, ces réservations s'effectuent exclusivement sur les courts no 5, 6 et 7.

Les tournois organisés par l'ET sont validés avant le début de la saison par le président de la CT, en tenant compte des autres événements qui se déroulent sur les courts. Les réservations sont ensuite effectuées par le responsable de l'ET, le responsable du tournoi ou la CT, en respectant le tableau général des manifestations sportives du club.

Les réservations pour les leçons privées sont effectuées par les professeurs. En été, celles-ci se déroulent exclusivement sur les courts no 5, 6 ou 7 selon le point 8 du règlement général du TCP.

Lorsque les cours de l'ET n'ont pas lieu (vacances scolaires par exemple), les courts sont remis à la disposition des membres selon le système de réservation en vigueur (estival ou hivernal).

## 6. Rémunération

Les professeurs sont rémunérés par le TCP selon leur contrat de travail. Cette rémunération est liée au titre de formation en possession du professeur (voir table en annexe 2).

Les leçons privées avec des membres, des non-membres ou des élèves du Club sont données par les professeurs en qualité d'indépendants. Celles-ci ne sont pas rémunérées par le TCP. Le prix des leçons privées est fixé par les professeurs. Le paiement s'effectue directement auprès de ceux-ci. La liste des professeurs et des moniteurs est affichée au club, celle-ci mentionne leur niveau de formation, leur tarif et comment les contacter.

En période estivale, pour les non-membres, le prix de location du court de CHF 15.- s'ajoute au prix de la leçon et est à verser au professeur avant la leçon. Le montant de la location sera, par la suite, reversé au TCP par les professeurs.

En saison hivernale, les professeurs ont droit à un rabais de 10% pour des heures fixes hebdomadaires. Si les heures sont réservées au coup par coup, le prix est celui qui s'affiche sur le site de réservation du club.

Les professeurs s'engagent à respecter la législation suisse sur le travail et les assurances sociales. Ils s'engagent également à annoncer spontanément au TCP toute(s) activité(s) professionnelle(s) autre hors du TCP (en précisant le nombre d'heures effectuées) et à informer le TCP de toute modification de/des activité(s) annoncé(es).

Lors de compétitions (Interclubs juniors, tournois etc.) les professeurs et accompagnants sont rémunérés selon les tarifs figurant sur l'annexe 2. Une liste des accompagnements (tableau) est établie en début de saison par le responsable de l'ET en tenant compte des besoins des différents joueurs/euses et équipes, d'une juste répartition des déplacements et des capacités financières du club. Elle est transmise au président de la CT pour validation. Les demandes en cours de saison sont discutées par le responsable de l'ET avec le président de la CT. Le responsable de l'ET regarde avec les parents la possibilité de co-voiturages et de capitans. Pour les équipes juniors les plus âgées, un joueur/euse peut prendre le capitans. Si un professeur ou moniteur devait accepter de prendre un/des junior(s) du club dans son véhicule, il devra se renseigner au préalable sur les questions liées aux assurances et responsabilités en cas d'incident et en informer le président de la Commission technique.

Le responsable de l'ET, notamment dans le cadre de la CT, veille à une bonne transition des joueurs/euses motivés et ayant le niveau nécessaire avec les équipes IC adultes.

Le diplôme de chaque professeur ou moniteur diplômé doit être reconnu par Jeunesse et Sports (J&S) et être en cours de validité.

## **7. Matériel**

Le TCP met à disposition des professeurs le matériel nécessaire à la dispense des cours.

Il est demandé aux professeurs de respecter et de faire respecter le matériel et les infrastructures. Le matériel doit être entretenu par les professeurs et rangé dans les dépôts prévus à cet effet.

Dans le cadre des cours privés, les professeurs ont l'autorisation d'utiliser le matériel du club moyennant une rétribution fixée par le président de la CT, après consultation du responsable de l'ET.

L'achat de petit matériel et de balles pour l'ET est géré par le responsable de l'ET qui transmet les factures au secrétariat. S'agissant de dépenses plus importantes pour l'ET, une validation par le président de la CT est nécessaire.

## **8. Compétitions**

Les dates des IC juniors sont fixées par le responsable IC junior d'entente avec les autres professeurs et le président de la CT. Les dates des tournois juniors internes sont fixées par le responsable de l'ET d'entente avec le président de la CT. Dans les deux cas les responsables veillent à la bonne inscription, si nécessaire, sur le site de Swisstennis, et dans le respect des règles de Swisstennis.

En cas de report de la date de compétition, les professeurs informent le président de la CT. D'un commun accord, ils prennent la décision pour la nouvelle date de compétition. Les dates sont transmises au responsable du tableau général des manifestations sportives du club, membre de la CT.

Les professeurs sont responsables de l'organisation des déplacements lors de compétitions juniors se déroulant dans un autre club de tennis (voir également article 6 de ce règlement).

## **9. Formation**

Au sein du TCP, l'interlocuteur pour l'Association Vaud Tennis ainsi que pour Jeunesse & Sport est le responsable de l'ET. Il a la fonction de « Coach principal », selon la terminologie de J&S. Il gère les demandes provenant de ces deux institutions ainsi que les inscriptions et les demandes de suivi des formations continues des moniteurs diplômés.

Les professeurs et les moniteurs doivent veiller à la mise à jour de leurs formations et en cas de souci en informer immédiatement le responsable de l'ET.

Une ou deux fois par année, selon les besoins, le responsable de l'ET organise une réunion de formation des moniteurs du Club.

Les professeurs et moniteurs du TCP respectent, informent et enseignent les valeurs de la Fondation Sport for Life, avec laquelle le TCP collabore.

Les professeurs recrutent les moniteurs en tenant compte des critères suivants :

- moniteurs diplômés
- moniteurs disponibles de manière régulière
- moniteurs remplaçants.

## **10. Inscriptions**

### **10.1 A l'école de tennis**

Les inscriptions à l'ET se font sur le site du TCP ([www.tcpully.ch](http://www.tcpully.ch), menu Académie) ou par e-mail suite à l'envoi par le secrétariat.

Le nombre d'inscriptions autorisé au sein de l'ET est établi d'un commun accord, entre les professeurs et le Comité.

En cas d'inscriptions plus élevées que le nombre d'élèves acceptés : une liste d'attente est tenue par le secrétariat. Elle contiendra les coordonnées de l'élève ainsi que sa date d'inscription. La liste est consultable à tout moment par les professeurs qui peuvent ainsi compléter leurs groupes.

### **10.2 Aux stages et au « Passeport vacances »**

En collaboration avec le secrétariat, les professeurs organisent un stage de printemps pendant les vacances de Pâques ainsi qu'un stage d'été pendant les vacances estivales. Des flyers d'annonce d'événements sont créés et distribués par le secrétariat aux parents par l'intermédiaire de courriels et de l'affichage. D'autres stages, par exemple pendant les vacances d'automne, pourraient être organisés selon la demande et selon la disponibilité de l'ET.

Les professeurs sont responsables de créer les groupes d'élèves pour l'ET ainsi que pour les divers stages organisés, de même que pour les tournois internes à l'ET.

Des activités d'initiation sont également organisées par l'ET dans le cadre du « Passeport vacances ».

Pully, le 25 juillet 2024

Le président du TCP

Carmine Salerno

Le président de la CT

Christian Currat